



COMMUNE DE ROBIAC-ROCHESSADOULE

Département du Gard

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 2B – Abrogation de la carte communale - Pièces administratives



SOMMAIRE



N°	Désignation des pièces
1	Délibération du conseil municipal de Robiac-Rochessadoule en date du 10 février 2005 approuvant la carte communale
2	Arrêté préfectoral n°05-06-12 en date du 9 juin 2005 portant approbation de la carte communale de la commune de Robiac-Rochessadoule



1 - Délibération du conseil municipal de Robiac-Rochessadoule en date du 10 février 2005 approuvant la carte communale



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROBIAC-ROCHESSADOULE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Séance du 10 Février 2005

L'an deux mille cinq et le dix Février à vingt et une heures , le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie du Buis, sous la présidence de Monsieur Michel PLANIOL, Maire.

Présents : M. PLANIOL, Maire , M. CHALVIDAN, M VIDAL, Mme ADAM adjoints; Mmes GRIVET, ROCHE, FUENTES, Mrs PLATON, LADET, MAURIN, LISITA, BOSCHET , FRIESS conseillers municipaux.

Absents : Mme VOLPILLIERE a donné procuration à M. PLANIOL, M. MOURET a donné procuration à M. CHALVIDAN,

Mme ADAM Sylvette a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation
31 Janvier 2005

Date d'affichage
31 Janvier 2005

Objet de la Délibération

APPROBATION
CARTE
COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique concernant l'élaboration de la carte communale a eu lieu du 25/12/2004 au 19/01/2005 en mairie.

Il donne ensuite lecture du rapport d'enquête ainsi que des conclusions et avis du commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver l'élaboration de la carte communale de la commune.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 14/02/2005

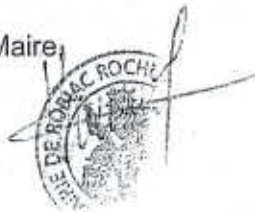
et publication ou notification

du 14/02/2005

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

A Robiac-Rochessadoules, le 10 Février 2005

Le Maire,



**2 - Arrêté préfectoral n°05-06-12 en date du 9 juin 2005
portant approbation de la carte communale de la
commune de Robiac-Rochessadoule**





PREFECTURE DU GARD



SOUS-PREFECTURE D'ALES

Boulevard Louis Blanc 30107 ALES CEDEX

Service de l'urbanisme

☎ 04.66.56.39.19

Fax : 04.66.86.20.26.

RAA/SB 05 06 12

ALES, le 9 juin 2005

ARRETE N° 05-06-12

PORTANT APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE

de la commune de ROBIAC-ROCHESSADOULE

LE PREFET DU GARD, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L124.1 à L124.4 et R124.1 à 124.8 ;

VU la loi n°2003.590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat ;

VU la délibération du conseil municipal de ROBIAC ROCHESSADOULE en date du 10 février 2005 approuvant la carte communale ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental de l'équipement du Gard et du sous-préfet d'Alès ;

ARRETE

ARTICLE 1ER

La carte communale de la commune de ROBIAC-ROCHESSADOULE est approuvée telle qu'elle résulte du dossier d'approbation susvisé. Celle-ci doit être tenue à la disposition du public.

ARTICLE 2

La délibération du conseil municipal approuvant la carte communale ainsi que le présent arrêté seront affichés pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

ARTICLE 3

Le sous-préfet d'Alès, le directeur départemental de l'équipement du Gard et le maire de ROBIAC-ROCHESSADOULE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 9 juin 2005

Le Préfet,



Jean-Pierre HUGUES